

ÉDITO

Dans le contexte que l'on connaît, la Direction a convoqué les Organisations Syndicales à deux réunions de négociation sur les sujets suivants : Compétences, Rémunération, Participation Groupe et complément de participation, forfait jours cadres, CET et PERCO.

En premier lieu et contre l'avis unanime des Organisations Syndicales, la Direction a décidé de négocier un seul accord cadre incluant tous les thèmes de négociation, dont les NAO (augmentations salariales, emploi, la qualité de vie au travail et l'équilibre vie professionnelle/vie privée).

Les CET et le PERCO seront négociés dans un second temps.

Cela signifie que la Direction considère que tous les sujets ne font qu'un et qu'aucune disposition ne sera mise en place indépendamment des autres.

Drôle de dialogue social qui imposerait aux Organisations Syndicales de tout signer ou rien !

Pour FO, ces négociations doivent aboutir à des accords qui remotivent les salariés.

Il est urgent de ne pas attendre la recapitalisation effective pour fonctionner dans l'environnement d'un nouveau Groupe opérationnel.

INFO N°1

Réunion des 16 et 17 Janvier 2017

● Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

Au niveau du Groupe, la Direction propose un talon minimum de 1% (hors impact ancienneté de 0.3%) pour les mensuels et 1.3% pour les Ingénieurs et Cadres.

Des négociations (avec effet rétroactif) auront lieu par la suite dans chaque entité juridique avec la possibilité d'augmenter ce pourcentage et d'en définir les modalités de distribution.

Pour FO, ce minimum est largement insuffisant et les plus grands doutes existent sur la marge de négociation dans les entreprises.

FO a également demandé que le budget négocié soit distribué en augmentation générale au bénéfice de tous les salariés.

● Les Forfaits Jours

Ce sujet sera abordé lors des prochaines réunions, mais FO a d'ores et déjà rejeté le fait de n'avoir qu'une seule option forfaitaire de 215 jours.

En effet, les salariés doivent pouvoir choisir le nombre de jours travaillés et la compensation doit prendre en compte la majoration actuelle de 25% des jours au-delà des forfaits actuels.

Des indicateurs doivent également être mis en place afin de s'assurer de la réalité du volontariat et de l'égalité de traitement des salariés ayant choisi de changer de forfait ou pas !

● Compétences, emploi et alternance

Pour FO, ce sujet est de l'entière responsabilité de l'employeur.

La perte de compétence est liée au manque d'effectif et aux conséquences des différents plans d'économies successifs !

Il est primordial aujourd'hui de donner la possibilité aux managers de « terrain » d'anticiper et de remplacer tous les départs.

Concernant l'alternance, et au même titre que tous emplois précaires (CDD, intérim, etc), **des embauches doivent être augmentées et prioritaires**, afin, là aussi, de pérenniser les compétences.

● Participation Groupe et dispositif de « Retour à bonne fortune »

A ce stade, la Direction propose de distribuer une participation de l'ordre de 700€.

FO a revendiqué une répartition uniforme, à ce jour acceptée pour 2017 uniquement, et un dispositif de supplément de participation pour les 3 ou 4 prochaines années.

De plus, il est inacceptable de limiter tous les nouveaux accords Intéressement à un maximum de 4% au lieu de 10% actuellement.

FO a également revendiqué un dispositif compensatoire à ce plafond en cas de bonnes performances du Groupe qui pourrait être un abondement couvrant toutes les entreprises du Groupe.

Prochaines réunions :

Les 1 et 2 Février 2017

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !